

## PMU : la pente s'accélère, Giraudat passe à l'offensive



**Antoine Dugast**

Publié le 24 avril 2026 . Lecture estimée : 7 min



*Mises en recul de 3,3%, bassin de joueurs en contraction de 5,7%, contribution à la filière hippique en baisse de 35 millions d'euros. Le nouveau directeur général reconnaît publiquement un décrochage digital que son prédécesseur niait encore en 2024.*

[Les chiffres du bilan ANJ 2025](#) confirment que le PMU ne se stabilise pas : les mises reculent de 3,3% à 6,44 milliards d'euros, le produit brut des jeux (PBJ) de 2,8% à 1,65 milliard, le bassin de joueurs de 5,7% à 3,3 millions après avoir brièvement retrouvé son niveau d'avant-Covid en 2024. La part de marché du PMU sous droits exclusifs passe de 13,2% en 2023 à 11,7% en 2025, tandis que le pari sportif en ligne gagne 2,3 points sur la même période.

La décroissance n'est plus ponctuelle. Après un rebond post-Covid qui avait porté les mises à 6 754 millions d'euros en 2022 et à un pic de 6 841 millions en 2023, la trajectoire s'est retournée en 2024 (-2,6%) et s'accélère en 2025 (-3,3%). Le reversement net du PMU à la filière hippique s'établit à 802 millions d'euros, en repli de 35 millions par rapport à 2024. Rapporté aux 40 000 emplois directs et indirects de l'élevage, de l'entraînement et des hippodromes, c'est un ajustement matériel.

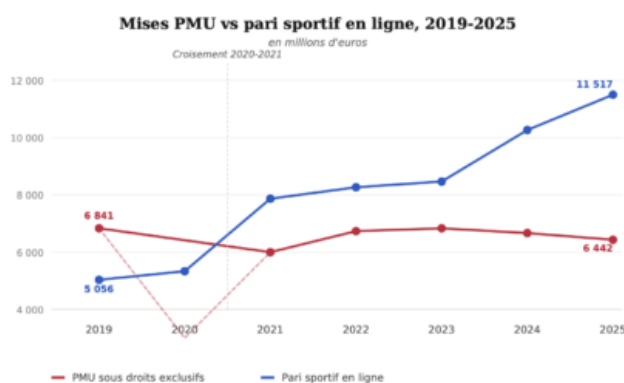
PMU SOUS DROITS EXCLUSIFS 2025	
Mises	6,44 Md€ (-3,3%)
PBJ	1,65 Md€ (-2,8%)
Bassin de joueurs	3,3 M (-5,7%)
Part de marché	11,7% (vs 13,2% en 2023)
Contribution filière hippique	802 M€ (-35 M€)

### La fin du déni

En août 2024, l'ancienne directrice générale du PMU, Emmanuelle Malecaze-Doulet, affirmait publiquement que « le PMU ne perdait plus de clients ». Vingt mois plus tard, le bilan ANJ acte une contraction supplémentaire : 3,3 millions de joueurs, soit 200 000 de moins qu'en 2024. Dans une interview à Paris-Turf publiée le 18 avril 2026, Cyrille Giraudat, directeur général du PMU entré en fonction en janvier 2026, tient un discours d'une franchise inhabituelle :

*“ Le PMU a enregistré une perte de compétitivité sur le digital au sens large indépendamment du pari sportif. Nous évoluons dans un marché d’offre et il y a besoin d’animer tous les segments. Le marché du pari hippique à travers le monde n’est pas le plus porteur, c’est donc une raison supplémentaire pour être dans l’action et l’offensive. ”*

La franchise du propos tient à deux éléments. D’abord, l’explicitation du problème : Giraudat situe la difficulté « sur le digital au sens large » et non sur la concurrence du pari sportif, écartant ainsi l’alibi auquel ses prédécesseurs recouraient volontiers. Il reconnaît que le PMU s’érode sur son cœur de métier, le pari hippique en ligne, où il reste pourtant leader. Ensuite, la formule « marché d’offre » : la demande ne tire plus, il faut désormais activer commercialement le segment pour y maintenir une activité. C’est la rupture avec une décennie de gestion patrimoniale d’un produit historique.



Sources : rapports économiques ANJ 2019 à 2025. L’indicateur retenu est celui des mises, non du PBJ, car le périmètre de calcul du PBJ en ligne a été modifié par l’ANJ dans le bilan 2025 avec une harmonisation rétroactive pour 2023 et 2024, ce qui rend les séries longues incohérentes sur cette métrique. Les mises, en revanche, sont un agrégat brut non retraité et donc comparable d’une année à l’autre. La donnée PMU 2020 n’est pas affichée (points de vente fermés et courses interrompues plusieurs mois), la trajectoire 2019-2021 est figurée en pointillés.

## L’onde de choc sur les sociétés mères

Le PMU n’est pas une entreprise comme les autres. C’est un groupement d’intérêt économique dont le capital est détenu à 87% des droits de vote par deux associations loi 1901 : France Galop, pour les courses au galop, et la Société d’encouragement à l’élevage du trotteur français (SETF), pour les courses au trot. Sa mission statutaire est de financer par redistribution la filière hippique française.

Les 802 millions d’euros versés en 2025 aux sociétés mères, répartis depuis décembre 2024 selon un protocole d’accord 50/50, financent directement l’organisation des 15 000 courses annuelles, les allocations aux propriétaires et aux éleveurs, l’entretien des 231 hippodromes, et la masse salariale des 40 000 emplois directs et indirects du secteur.

L’érosion de cette contribution (-35 millions d’euros en 2025, après déjà plusieurs années de pression) place France Galop et la SETF devant des arbitrages difficiles. Le Conseil d’administration du galop a décidé le 26 mai 2025 de suspendre la mise en œuvre du Plan de Soutien à l’Élevage pour l’année 2026. Dans les colonnes de L’Équipe, son président Guillaume de Saint-Seine résume la situation : « la fréquentation des hippodromes est en baisse car il y a une compétition avec d’autres loisirs, un cercle vicieux s’enclenche ». Le recul du PMU n’est donc plus un dossier interne d’opérateur : il conditionne les arbitrages industriels et budgétaires de toute la filière hippique.

## Le marché online suspendu au pivot PMU

Le pari hippique en ligne compte quatre opérateurs agréés depuis 2010 : PMU, ZEturf, Betclik Turf et Genybet. FDJ United a consolidé ses positions dans ce segment en rachetant ZEturf en 2023 puis en absorbant Unibet Turf dans ZEturf le 24 mars 2026. Le segment progresse de 7,3% en 2025, à 1,68 milliard d’euros de mises, et constitue l’un des rares relais de croissance du pari hippique français.

Cette vitalité apparente cache une particularité structurelle qu'il faut comprendre pour mesurer les enjeux du déclin du PMU. Contrairement au pari sportif, où chaque bookmaker fixe ses propres cotes et prend le risque commercial, le pari hippique fonctionne en mode mutuel : les parieurs jouent les uns contre les autres, et les gains sont calculés en répartissant les mises collectées entre les gagnants, après prélèvement de l'opérateur. Chaque site agréé constitue sa propre masse de mises sur chaque course, ce qui explique que les rapports annoncés à l'arrivée diffèrent d'un opérateur à l'autre.

Mais tous les sites partagent la même matière première : les courses elles-mêmes. Or ces courses ne sont pas organisées par les opérateurs de paris. Elles sont produites par France Galop et la SETF, qui les financent en grande partie grâce au reversement du PMU, la contribution des sites de paris hippiques en ligne en France atteignant les 70 millions d'euros en 2025.

Le PMU n'est donc pas simplement un concurrent dominant parmi quatre, il est le bailleur de fonds du spectacle sur lequel les autres plateformes commercialisent leurs paris. Si son reversement se réduit, les sociétés mères ajustent le calendrier à la baisse : moins de réunions, moins de partants, allocations en repli, hippodromes moins entretenus. L'offre de paris en ligne des concurrents du PMU rétrécit alors mécaniquement.

C'est tout ce qu'expose le diagnostic officiel sur la perte de compétitivité du GIE : au-delà du chiffre d'affaires du seul PMU, c'est la viabilité du produit-course qui est en cause, et donc la capacité de l'ensemble des opérateurs agréés à proposer une offre attractive.



*Bien conscients des enjeux pour l'ensemble de la filière hippique, France-Galop et la STEF se regroupent autour d'Eric Woerth pour soutenir le PMU.*

## Le Pacte 2030 face à un modèle de 1891

La direction arrivée en 2026 dispose d'un horizon institutionnel : le « Pacte PMU 2030 » annoncé par un communiqué du 13 août 2025, dont Éric Woerth a piloté la préfiguration avant d'être [nommé président du conseil d'administration le 30 mars 2026](#). Le Pacte 2030 s'écrit en palimpseste sur un modèle qui date de 1891, celui du pari mutuel au bénéfice de la filière hippique, auquel il faudra désormais ajouter des mécanismes de jeu calibrés pour un consommateur habitué à la polyvalence des plateformes en ligne. Le premier produit de la relance, [PMU Play](#), vient d'être lancé comme « plateforme multi-activité », une réponse directe au phénomène de multi-activité que le rapport ANJ place au cœur de la recomposition du secteur.

Les indications de début 2026 ne laissent pas présager d'inflexion de court terme. L'année qui vient sera celle de trois chantiers simultanés : la refonte organisationnelle du GIE, la redéfinition de l'offre commerciale en ligne pour combler le décrochage désormais acté, et la recherche par France Galop et la SETF de nouveaux équilibres budgétaires pour absorber la contraction du reversement.

Les 1 200 salariés du PMU, le réseau de points de vente partenaires, les éleveurs, les entraîneurs et les hippodromes attendent chacun du tandem Giraudat-Woerth ce qu'il ne pourra pas offrir à tous : une restauration des équilibres antérieurs.